

ORGANISATIONS SYNDICALES REGIONALES DES CHEMINOTS

CGT CFDT SUD-rail

Dijon, le 09 juin 2009

Monsieur **Charles JODER**
Directeur de région
6 cour de la gare
21000 DIJON

Objet : Préavis de grève pour le 18 juin 2009

Monsieur le Directeur,

La politique de la SNCF, portée par d'incessantes réformes et réorganisations, suscite parmi les cheminots un vif mécontentement

L'importance des mobilisations nationales, régionales et locales depuis le début de l'année 2009 en est l'éclatante démonstration.

Pour autant, malgré des inflexions concédées nationalement sur certains choix socio-économiques et stratégiques pour ce qui relève de la structuration de l'entreprise, sur le terrain les directions font comme si de rien n'était.

Ce décalage est inacceptable.

De plus, l'annonce du plan d'économies par la Direction SNCF au Conseil d'Administration du 27/05/2009 va encore aggraver les conditions de vie et de travail des cheminots ainsi que la qualité du service rendu aux usagers.

De nombreux autres sujets restent également sans réponse aux revendications, c'est vrai pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail, l'avenir du statut des cheminots.

La région est fortement impactée par les stratégies contestées et leurs conséquences sociales pour les cheminots.

Les Organisations Syndicales Régionales CGT- CFDT- SUD/Rail vous ont remis une Demande de Concertation Immédiate en date du 28 mai 2009.

Vous nous avez reçu dans ce cadre le mardi 02 juin 2009. Vous ne répondez pas aux attentes et revendications des cheminots.

.../...

Aussi, conformément à l'article L 2512.2 du code du travail, les Organisations Syndicales Régionales CGT - CFDT- SUD/RAIL des cheminots vous déposent un préavis de grève couvrant la période du mercredi 17 juin 2009 à 19h45 au vendredi 19 juin 2009 à 8h00.
Ce préavis régional couvre l'ensemble du personnel.

Il est motivé par les exigences suivantes :

- ↪ L'arrêt de toutes restructurations en cours qui mènent à l'éclatement de l'entreprise SNCF et des métiers ;
- ↪ L'arrêt des suppressions d'emplois et la relance des recrutements ;
- ↪ L'arrêt du déploiement de l'accompagnement non systématique en TER (EAS) ;
- ↪ Le développement de service public SNCF ;
- ↪ Le maintien du caractère intégré et de l'unicité de la SNCF ;
- ↪ L'ouverture de négociations salariales et l'augmentation du pouvoir d'achat des pensions.

Les Organisations Syndicales Régionales CGT- CFDT - SUD/RAIL sont disponibles à tout moment pour engager des discussions sérieuses sur les revendications exprimées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

CFDT

SUD/Rail